

## Les embryons de primates sont mieux protégés que les embryons humains!

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Relations avec les Etats](#)

**Date :** 13 février 2011

Lu sur le [Salon beige](#), cette remarque du député Marc Le Fur lors du débat sur les lois de bioéthique:

"Je suis plus surpris encore par un élément qui n'a jamais été cité dans le débat. J'ai en effet relevé un paradoxe tout à fait étonnant qui me laisse plus que perplexe. Au moment où nous posons la question des dérogations accordées pour la recherche sur l'embryon, l'Europe a adopté, le 20 septembre 2010, une directive 2010-63 UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, qui interdit la recherche sur les embryons des grands primates."

C'est effectivement bien "curieux"... Sauf à considérer que ces lois de bioéthique n'ont pas pour objectif de préserver la dignité de l'être humain, mais bien de montrer que le parlement aurait ce pouvoir exorbitant de décider que tel primate doit être protégé par les "droits de l'homme" quand tel handicapé, tel vieillard, tel embryon, serait exclu de l'humanité!

Plus le débat avance, plus il est évident que la vraie question est celle qui n'est pas posée: le parlement a-t-il le pouvoir d'exclure quiconque de l'humanité? Notre réponse à nous est clairement non. Mais, hélas, même les députés les plus courageux à défendre l'être humain de sa conception à sa mort naturelle semble admettre le présupposé totalitaire selon lequel le parlement dispose de ce pouvoir. Décidément, il existe bien un totalitarisme démocrate, qui n'a pas grand-chose à envier au totalitarisme national-socialiste ou au totalitarisme marxiste-léniniste...